

## CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE DE ANZÈME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 mars 2018 sous la présidence de FAVIERE Alain, Maire.

Etaient présents : FAVIERE Alain, Maire, BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRault Alain, Adjoint, LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, GRAVE Joëlle, GAUDON Stéphane, GUITTARD Viviane, HENRI Renée, DUCHER Josette Excusés : MAGNON Pierre a donné pouvoir à FAVIERE Alain, RENON Ghislaine a donné pouvoir à BEAUDROUX Nicole

CONSTANTIN Jacques a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

Il a été approuvé d'ajouter à l'ordre du jour :

- Demande de dérogation autorisant une construction en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune
- Demande d'aide financière pour une classe découverte pour une élève de la commune scolarisée en ULIS à l'école de Châtelus-Malvaleix
- Changement de la durée du bail avec le Conservatoire des Espaces Naturels
- Création d'une commission pour le projet de lotissement

### Délégation du conseil municipal au Maire en matière de passation des marchés publics en procédure adaptée

Le conseil municipal a décidé de reporter à la prochaine séance du conseil municipal ce point afin d'avoir plus d'information sur les conséquences de cette délégation.

### Demande d'achat d'une portion d'un chemin communal au village de Forges

Suite à une demande d'acquisition d'une portion de chemin rural au village de Forges par monsieur BARDET Cédric au droit de sa propriété cadastrée BI 217, 218, 169 et 170. Le Conseil Municipal avec 13 voix pour et une non-participation au vote a donné un avis défavorable à cette demande considérant que ce chemin communal peut être utile à d'autres personnes et qu'il est d'ailleurs utilisé occasionnellement par celles-ci.

### Demands de dérogation autorisant une construction en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de certificat d'urbanisme opérationnel :

- une qui a été sollicitée par Madame SOUBRANT Solange en vue de la construction d'une maison d'habitation individuelle sur la parcelle AS 192 au village de Montbut.
- une autre sollicitée par Monsieur RENON Damien en vue de la réalisation d'un lotissement de 10 lots sur les parcelles AL 149 et 150 au lieu dit La Bujaude.

Ces demandes ont été refusées considérant que les parcelles sont situées en dehors des parties urbanisées. Le Conseil municipal à l'unanimité demande une dérogation auprès de monsieur le Préfet pour que ces autorisations puissent être instruites favorablement.

### Adhésion au centre de remboursement des tickets C.E.S.U.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des familles ont sollicité de pouvoir effectuer le règlement de leurs factures de l'accueil de loisirs les mercredis par le moyen de Chèques Emploi Service Universel (C.E.S.U.). Le conseil municipal à l'unanimité accepte les C.E.S.U. préfinancés en qualité de titre de paiement pour l'accueil de loisirs et autorise Monsieur le Maire à faire adhérer la commune d'Anzême au Centre de Remboursement des tickets C.E.S.U.

### Demande de subvention du collège de Saint-Vaury pour un séjour en Normandie et en Angleterre

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'accorder une subvention de 60 " par enfant résidant sur la commune, au collège Louis Durand de Saint-Vaury, pour le séjour en Normandie et en Angleterre.

### Demande d'aide financière pour une classe découverte pour une élève de la commune scolarisée en ULIS à l'école de Châtelus-Malvaleix

Le Conseil Municipal avec 13 voix pour et 1 abstention accepte d'accorder une subvention de 40 " pour un enfant résidant sur la commune scolarisée en ULIS, au RPI Châtelus-Malvaleix/Bête pour la classe de découverte nature à Azay-le-Ferron.

### Rapport annuel 2016 « assainissement collectif » EVOLIS 23 et du SPANC de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :

Le Conseil Municipal a pris acte de ces rapports.

### Changement de la durée du bail avec le conservatoire d'espaces naturels du Limousin

Le conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire à conclure un bail emphytéotique de 20 ans avec le conservatoire d'espaces naturels du Limousin pour l'entretien et la gestion des parcelles AM 130, AM 120, AM 121 et AM 164 situées au lieu-dit « les Moulines » et également deux autres parcelles : AM 129 et AM 155. Les parcelles concernées appartenant à des biens de section, un bail d'une durée supérieure à 9 ans ne peut être conclu. Le Conseil Municipal à l'unanimité se déclare favorable pour modifier la durée du bail avec le conservatoire d'espaces naturels du Limousin à 8 ans.

### Création d'une commission pour le projet de lotissement

Afin de suivre le projet de création de lotissement communal, une commission municipale est créée : BEAUDROUX N, BARBE Y, CONSTANTIN J, HIRault A, LEMOINE JF, GOIGOUX F, GAUDON S, MAGNON P et DUCHER J.

### Information :

- suite à l'intégration de 3 nouvelles communes au sein de la communauté d'Agglomération du Grand Guéret, une nouvelle composition et répartition des sièges du Conseil Communautaire a été faite. Ainsi la commune d'Anzême n'a plus qu'un seul délégué, au lieu de 2 auparavant.
- dans le cadre de la mise en place de la Tarification Incitative sur le territoire d'Evolis 23 pour le prélèvement des ordures ménagères, une enquête de dotation sera menée sur la commune d'Anzême du 11 juin 2018 au 24 juin 2018.